ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 46095

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les légitimes revendications exprimées par la Fédération nationale de l'invalidité et de la retraite. L'invalidité est assujettie à une prestation contributive (pension d'invalidité) à laquelle se rajoute, pour les très faibles montants, une prestation non contributive (allocation supplémentaire d'invalidité - ASI). Il semblerait que leurs bénéficiaires souhaitent que les efforts du Gouvernement d'augmenter l'allocation aux adultes handicapés de 6,5 % au 1er avril 2009, puissent aboutir d'ici 5 ans à une progression réelle de 25 %, et aussi s'appliquer aux pensions d'invalidité. Il lui demande donc si le Gouvernement est disposé, dans une exigence de solidarité, à revaloriser ces pensions.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46095
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3236
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)